



ANZAT LE LUGUET

BULLETIN MUNICIPAL N° 38

JUIN 2017

Le mot du maire

Le mois de juin sera ponctué d'événements communaux alliant à la fois le passé et le futur: le 6 juin au monument du Bosberty, le 17 juin à Leyvaux dans le cadre des journées nationales de l'archéologie où nous pourrons renouer avec des racines du territoire, et le 25 juin à Parrot où la commune participera aux journées nationales de « la fête de la Montagne ». Ce jour-là il y aura la présentation de nouveaux chemins de balades dans la commune et le lancement de la 4^{ème} saison estivale qui, nous l'espérons, se reproduira longtemps. Ce sera aussi la première fois que la zone de Parrot sera ouverte l'été et cela explique pourquoi la fête aura lieu là-haut. Cet été vous pourrez profiter des VTT électriques et normaux, des cerfs-volants ou encore des chemins de ballade, vous pourrez y prendre, comme aujourd'hui déjà, une boisson chaude ou froide. Bien sûr cela attire un peu de monde et c'est le but. Une commune, pour continuer à exister c'est-à-dire à se développer, doit impérativement se penser dans le long terme. Nous souhaitons un développement qui allie les différentes composantes de celles-ci : ceux qui y habitent à l'année et ceux qui y passent plus ou moins de temps, ceux qui ont « la chance » de pouvoir travailler sur place comme ceux qui travaillent ailleurs, ceux qui voient la commune comme un terrain de ballade, de jeux, de loisirs et ceux qui la voient comme un outil, etc... Depuis plus d'un an la piste du Cézallier, comme la zone sommitale de la commune, est normalement uniquement accessible aux véhicules thermiques à ceux qui ont des activités le long de cette piste ; des panneaux ainsi que des barrières vont le rappeler. Des dérogations sont possibles en contactant la mairie. Nous souhaitons une commune ouverte sur l'extérieur qui sache aussi garder son âme agricole, rurale et montagnarde. Celle-là même qui lui a permis d'accueillir le passage de quelques 3000 résistants pendant les mois d'avril et mai 1944 que nous commémorerons le 6 juin.

Le maire avec le conseil municipal vous souhaite un bon mois de juin.

E.CORREIA

Suite du solde des comptes des sections fin Décembre 2016

<i>ANZAT</i>	<i>AUZOLLES</i>	<i>LA BARRE</i>	<i>BESSE</i>
8 953	464	58 350	18 176

<i>BOSBERTY</i>	<i>LE BUFFIER</i>	<i>LA COMBE LE MAZET LA BORIETTE</i>
36 818	49 853	35 957

Du 5 Mai 2017.

➤ **Demande de l'association Essor du Val de Sianne.**

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du courrier en date du 12/04/2017 de l'association "Essor du Val de Sianne" dont le siège se situe à Véze (15160), qui fait part de son intention d'organiser trois randonnées accompagnées sur le Signal du Luguët.

Pour ceci, elle sollicite :

- 1) L'autorisation de passage de ces manifestations sur le territoire de la commune,
- 2) Une participation financière pour l'acquisition d'échelles de clôture sur le sommet du Signal, sachant que le coût d'une échelle est de 60€ et que l'installation de ces échelles serait pérenne. Dans ce cas-là, une assurance responsabilité civile devrait être prise entre les deux parties.

Le Conseil Municipal autorise l'association "Essor du Val de Sianne" à organiser ses randonnées sur le territoire de la commune d'Anzat le Luguët, sous leur propre responsabilité civile, et ne souhaite pas participer aux frais concernant d'éventuels aménagements, notamment ceux liés aux échelles.

➤ **Agglo Pays d'Issoire - Mise à disposition de matériels.**

L'Agglo Pays d'Issoire propose de mettre à disposition de chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération, un "réciprocateur" (débroussailleuse avec lames réciproques) gratuitement. Seules la maintenance et la signature d'une "charte de bonne conduite" seraient demandées, et souhaite acquérir des broyeurs végétaux et mettre en place un service dédié qui serait gratuit pour les communes membres. Le Conseil Municipal accepte les 2 offres.

Ce qui s'est passé

La 29^{ème} randonnée organisée par le comité d'animation a rencontré encore une fois un vif succès : 257 personnes ont parcourues les différents circuits balisés par les bénévoles du comité avec un temps clément.

Les "jeunes de la commune" 📅 📅 📅 des années 1946-47-48 organisent un repas à la Cabane le 26 août. Ils sont environ 40.

Ils proposent à ceux qu'ils le souhaitent de se joindre à eux (pas de critères d'âge et de lieu de naissance). Pour l'inscription :

André Verdier : 06 99 81 11 09

Paielement de l'impôt

Le paielement des impôts en ligne ou par prélèvement automatique devient progressivement obligatoire.

Seuil et moyen de paielement : Depuis le 1er janvier 2016, le paielement de l'impôt sur le revenu et des autres impôts ou taxes recouvrés par voie de rôle doit se faire obligatoirement par un moyen dématérialisé.

Le contribuable a le choix entre le prélèvement automatique mensuel ou à l'échéance ou le paielement de l'impôt en ligne sur internet. Il n'est plus possible de payer par chèque bancaire ou en liquide, sous peine de devoir verser une pénalité.

La mise en œuvre de cette obligation s'étale toutefois sur plusieurs années en fonction du montant de l'impôt à payer, par abaissement du seuil.

Impôts concernés : Sont concernés l'impôt sur le revenu, les taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière), l'ISF et la contribution sur les logements vacants. Ainsi que les prélèvements sociaux recouvrés avec l'impôt sur le revenu.

Télépaiement obligatoire en 2017 : En 2017, le seuil de télépaiement ou de prélèvement obligatoire devient obligatoire à compter de 2 000 €.

Télépaiement obligatoire en 2018 : Le seuil de paielement obligatoire par prélèvement ou télépaiement est réduit à 1 000 € en 2018.

Télépaiement obligatoire en 2019 : En 2019, tous les impôts d'un montant supérieur à 300 € seront obligatoirement payés par prélèvement ou télépaiement en ligne.

Les élections législatives se tiendront les 11 et 18 juin 2017.

Bureau de vote : salle polyvalente de 8 H à 18 H

Lors de ce scrutin, les électeurs puy-dômois sont appelés à désigner **leurs représentants à l'Assemblée nationale**, pour les cinq circonscriptions du département.

Les députés sont **élus pour cinq ans au scrutin uninominal majoritaire à deux tours** par circonscription.

Anzat le Luguët fait partie de la 3^{ème} circonscription du Puy de Dôme.

Les candidats :

- Laurence Vichnievsky (La République en Marche)
- Nicolas Bonnet (EELV)
- Corinne Neveux (Debout la France)
- Louis Giscard d'Estaing (UDI)
- Christine Thomas (PCF)
- Anne-Marie Carta (FN)
- Marc Chovin (La France Insoumise)
- Christophe Serre (DVD)
- Josiane Mainville (LO)
- Maelig Leguern (UPR)

JUIN:

Dimanche 4 Juin : Montée aux estives avec la ferme de la Barbade.

Mardi 6 Juin : Commémoration au Bosberty avec la participation de la chanteuse **Flavie Brossy** et son orgue de barbarie à 10 h 30.

Samedi 17 Juin : Journée de l'archéologie.

Dimanche 25 Juin : Fête de la montagne à Parrot. 9h chasse aux trésors, marché de producteurs. 12h repas tiré du sac (pique-nique), 14h démonstration de chiens de troupeaux.

JUILLET:

Du 1 au 14 juillet : Exposition sur le Chemin de St Jacques de Compostelle vue par une ancienne "Mère de compagnons". (Brigitte Thomas-Sudre). Lieu: grange d'Angèle au Luguët.

Samedi 8 juillet : Concert pour la nuit des églises. Avec le quatuor « **les mises en bouche** ». Libre participation. 20h 30.

Dimanche 9 Juillet : Vide grenier au Bourg d'Anzat 8 h à 17 h. Gratuit.

Mercredi 12 Juillet : Randonnée en forêt avec Fabien Servol (ONF). Rendez-vous à 14h30 salle polyvalente d'Anzat. Réservation mairie jusqu'au mercredi 5 juillet midi. (Gratuit, pas de chiens).

Du 15 au 31 Juillet : Sensibilisation aux Métiers d'Art avec peinture sur bois, créations textiles (couture, modiste...) dorure et peinture "a tempera à l'oeuf" sur feuille de cuivre et d'or, décors sur objets bois, sculptures métal. Lieu : grange d'Angèle au Luguët

Vendredi 28 Juillet : Randonnée aquarelle avec Béatrice Avenel. Matériel fourni. Découverte du paysage avec l'œil du peintre, arrêts en divers points et tracé de lignes, ajout de couleurs : pour réaliser un carnet de voyage. Rdv à 14h30 à la salle polyvalente. d'Anzat. Tarif 10€ ; www.lezagat.fr. Réservation au 04 73 71 83 66.

Samedi 29 Juillet : Conversations en anglais de 14h à 16h dans la maison des associations, avec Mme Suzan Woodward.